

Direction Primaire

Budapest, le 3 février 2026

Dossier suivi par :
Raphaël BEURTIN
direction.primaire@lfgb.hu

Compte-rendu du 2^e conseil d'école

Présents :	<u>LFGEB</u> : Raphaël BEURTIN, Annick VEIGEL, Abel TYTGAT, Dominique CHAPPAZ, Franck LEFEBVRE, Sebastien CAULLIER, Sandra DOLZA, Zsofia BINDER, Virginie FOULON, Dora PORTE, Franck VENELLE, Emilie PAYEL, Gaële LE HANNIER, Caroline COLIN-PESLIER, Judit BERENYI, Viktoria BOUVET-SZABO,
	Parents d'élèves : René ANGOUJARD, Viktoria KEREKES-PUSKAS, Orsolya STEINHOF, Jérôme LAURENT, Florence SALOME BERTHIER, Thomas VIRMONT, Bela BERDE, Eléonore DE VIMAL, Sophie CHERGHAOUI, Annamaria BONHERBE
Absents :	<u>Excusés</u> : Virginie VIGUIER, Fabienne VITRICE, Xavier DE TORRES, Zita TOTH, Ilona JONAS, Franck VENELLE, Axelle WOLF
	Krisztina DAVIDNÉ KROKOS, Aniko VAS, Thierry BARTOLONI, Jérôme TOULOUZE, Bianka MOLNAR

Secrétaire de séance : Mme Viktoria Bouvet-Szabo
Le conseil d'école débute à 14h30 et se termine à 16h14.

1. Vote de la modification du règlement intérieur concernant le point 4.7.2.

Le règlement intérieur, voté en conseil d'école au troisième trimestre de l'année scolaire 2024-2025 puis en conseil d'établissement en juin 2025, a été adopté à l'unanimité lors du premier conseil d'école de l'année 2025-2026.

Lors de ce premier conseil d'école, Mme De Vimal avait signalé que l'ordre des sanctions n'était pas présenté selon une logique progressive. Cette remarque a été prise en compte : le texte a été modifié en conséquence et la nouvelle version est présentée au conseil. Elle est adoptée à l'unanimité (voir annexes).

À titre d'information, le directeur précise que, depuis le début de l'année, trois élèves ont fait l'objet d'une exclusion temporaire, soit sous forme d'exclusion-inclusion (exclusion de la classe avec maintien dans l'établissement), soit d'exclusion des services périscolaires.

2. Périscolaire 2025-2026

Le directeur présente les activités périscolaires de l'année scolaire 2025-2026 : activités et créneaux proposés, nombre d'inscriptions à traiter par rapport au nombre d'inscriptions validées, ainsi que les effectifs des études et des garderies (voir annexes).

- Remarques et propositions des parents élus :
- Les activités sportives destinées au cycle 2 peuvent apparaître relativement peu nombreuses, avec une offre jugée limitée. Le directeur entend cette remarque, mais précise que l'établissement est contraint par les espaces disponibles l'après-midi ainsi que par les propositions des intervenants, en fonction de leurs compétences. Il souligne également que l'offre, déjà conséquente (cf. chiffres en annexes), ne peut s'apparenter à celle d'un club sportif spécialisé et s'inscrit dans une logique de complément éducatif propre au périscolaire. Il s'engage néanmoins à tenter de mieux équilibrer cette offre pour l'année prochaine.
- Les parents élus suggèrent de proposer, à partir de l'an prochain, des études dirigées plutôt que des études surveillées, ou en complément de celles-ci, en contrepartie de groupes à effectifs réduits et de tarifs plus élevés, à l'instar des études FLSCO. Le directeur indique qu'il n'est pas opposé, sur le plan pédagogique, à cette évolution et confirme qu'il soumettra cette proposition au conseil d'administration, instance compétente pour les questions financières.

3. Pédagogie – Evaluations nationales

a) Évaluations repères nationales 2025 (voir annexes)

Les « évaluations repères » constituent une obligation pour tous les établissements français, en France comme dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Les résultats du Lycée Français Gustave Eiffel de Budapest sont globalement supérieurs à ceux observés en France et dans la zone ZECO, ou équivalents à ceux de la zone, pour le niveau primaire (CP au CM2)

Les élèves allophones débutants (néo-francophones) ne passent pas ces évaluations, à l'exception des mathématiques, qui peuvent être proposées avec traduction.

Les résultats sont transmis aux responsables légaux, par écrit ou par courriel. Pour les élèves présentant des profils « fragiles » ou « à besoins », un rendez-vous est proposé aux familles.

L'analyse met en évidence la nécessité de renforcer la compétence de compréhension, notamment en cycle 2, ainsi que la fluence en cycle 3. Toutefois, compte tenu du profil largement plurilingue des élèves du primaire, il est normal que les progrès s'inscrivent dans la durée, le temps que les élèves allophones sortent du dispositif FLSCO. L'analyse en interne, qui préside à l'action pédagogique, est affinée en identifiant les élèves présentant des profils « à besoins » ou « très fragiles » sur certaines compétences, en particulier lorsqu'ils sont francophones ou scolarisés dans l'établissement depuis la petite section ou depuis plus de deux ans (et ayant donc bénéficié du dispositif FLSCO).

Mme Chappaz et M. Lefebvre soulignent que certains exercices, en raison du chronométrage, peuvent constituer une source de stress pour certains élèves, et que les résultats ne reflètent pas toujours leur niveau réel en lecture (fluence). Le directeur rappelle que ces exercices et leurs consignes sont identiques pour tous les élèves, en France comme à l'étranger, et que tous les établissements accueillent des profils variés. À ce titre, les résultats et les comparaisons demeurent fiables. Il précise également que, si l'élève bénéficie d'un dispositif d'accompagnement officiel (PAP, PPS), les livrets d'exercices et consignes de passation sont adaptés, il ajoute qu'il s'agit d'évaluations repères non intégrées au livret scolaire : elles doivent avant tout servir aux enseignants pour ajuster leurs progressions et les dispositifs d'aide proposés. Les enseignants restent libres de moduler, d'affiner et de relativiser les résultats en fonction de leur connaissance

des élèves, et de rassurer les familles si besoin. Enfin, le directeur indique que ces évaluations sont conçues par des groupes d'experts et accompagnées de nombreux documents pédagogiques destinés aux enseignants.

Le directeur présente deux exemples d'exercices (en CP et en CM1 – voir annexes) afin d'illustrer les objectifs visés, les compétences mobilisées, ainsi que les modalités d'exploitation pédagogique des résultats par l'équipe enseignante.

b) Information relative aux livrets scolaires périodiques

Les livrets scolaires sont désormais semestriels du CP au CM2 et accessibles via la plateforme Eduka, dans l'espace personnel des familles.

À terme, la plateforme Eduka pourrait également permettre la gestion d'autres services : inscriptions périscolaires, réinscriptions scolaires, appel, signalement des absences, communication entre enseignants et familles, journal de classe, etc.

Le livret disponible sur Eduka est désormais pleinement conforme au livret institutionnel de l'Éducation nationale française. Les dispositifs d'accompagnement spécifiques y sont également mentionnés le cas échéant : PPRE, PAP, PPS, PAI, FLSCO.

- Certains parents élus indiquent que ce nouvel outil ne facilite pas encore un accès aisé aux livrets scolaires, en raison de la nouveauté de la procédure. Ils soulignent toutefois que l'envoi des livrets par publipostage électronique, mis en place par l'établissement, constitue une amélioration notable.

c) Enseignement du hongrois en maternelle et en élémentaire

Le directeur présente l'organisation de l'enseignement du hongrois à l'école primaire. Mme Berenyi, présente au conseil d'école, représente l'équipe des professeurs de hongrois.

Le Lycée Français Gustave Eiffel de Budapest est un établissement homologué par l'Éducation nationale française. Aucune convention bilatérale contraignante entre la Hongrie et la France n'impose de dérogation aux règles de fonctionnement des établissements homologués, ni en matière de contenus, ni de volumes horaires, ni de publics concernés pour l'enseignement du hongrois.

Le cadre réglementaire impose que :

- Les élèves du CP au CM2 bénéficient de 24 heures hebdomadaires d'enseignement fondé sur les programmes français, auxquelles *peuvent* s'ajouter jusqu'à 2 heures consacrées à la langue locale ;
 - o Les élèves de l'élémentaire peuvent ainsi suivre 26 heures de cours hebdomadaires (maximum autorisé) ;
- En maternelle, le volume horaire hebdomadaire ne peut excéder 24 heures, sans possibilité d'ajout d'heures supplémentaires pour la langue locale.

Dans ce cadre, l'organisation au sein de notre établissement est la suivante :

- En maternelle : 1h30 hebdomadaire de hongrois est intégrée dans les 24 heures d'enseignement. Il s'agit d'un enseignement en co-intervention, au cours duquel un élément du programme français est dispensé en langue hongroise par un enseignant intervenant, en collaboration avec l'enseignant de la classe. Cette approche vise à sensibiliser les élèves non magyarophones à la langue hongroise, tout en permettant aux élèves magyarophones de maintenir la pratique de leur langue maternelle. Il ne s'agit pas d'un cours de langue à

proprement parler, mais d'un enseignement disciplinaire du programme français en langue hongroise (mathématiques, structure le temps, ...)

- En élémentaire : 2 heures hebdomadaires de hongrois sont organisées en complément des 24 heures d'enseignement français. Ces cours sont assurés par des enseignants de hongrois et organisés en deux groupes, sans distinction de nationalité :
 - o Un groupe « *hongrois débutant* », visant l'acquisition des compétences attendues en langue vivante étrangère (niveau A1/A2 à l'issue de la 6e) conformément aux programmes français d'enseignement d'une langue étrangère ou langue régionale;
 - o Un groupe « *hongrois avancé* », destiné aux élèves ayant déjà des compétences linguistiques plus développées. Cet enseignement ne relève pas *stricto sensu* des programmes de l'Éducation nationale française puisque les élèves dépassent les attendus, mais vise à approfondir les compétences langagières et culturelles, en s'appuyant notamment sur le CECRL. ou sur les objectifs du programme des cycles d'apprentissages supérieurs (Cycle 4...)

Le directeur présente également deux exemples de situations de co-intervention en maternelle (mathématiques et structuration du temps), afin d'illustrer les objectifs pédagogiques, linguistiques et culturels de cet enseignement.

- Un parent élu s'interroge sur le fait que deux élèves non magyarophones, scolarisés dans des niveaux différents (par exemple CP et CM2), puissent suivre le même enseignement de hongrois. Le directeur précise que les groupes sont constitués en fonction des compétences : des élèves débutants, quel que soit leur âge, poursuivent des objectifs similaires. Les différences peuvent porter sur les modalités pédagogiques, adaptées à l'âge, ainsi que sur les supports utilisés.

Un parent élu demande si ces deux heures supplémentaires sont obligatoires. Le directeur répond que seules les 24 heures d'enseignement français sont obligatoires dans le cadre de l'homologation. Toutefois, l'enseignement de la langue du pays hôte s'inscrit dans une orientation forte de l'AEFE, qui en fait une priorité dans le cadre du plurilinguisme et de l'ouverture culturelle. Ainsi, au LFGE, cet enseignement fait partie du cursus obligatoire.

4. Calendriers prévisionnels 26-27

Voir annexe (cadres et contraintes)

Le conseil d'école est consulté pour le calendrier scolaire 26-27. Ses préférences sont communiquées au conseil d'établissement qui votera et adaptera le calendrier.

La majorité des membres du conseil d'école vote la Version 3 :
22 pour et 2 absentions

5. Questions des parents élus

- Politique de l'établissement concernant les demandes de changement de classe et/ou d'enseignant

Le directeur rappelle que l'affectation des élèves dans les classes relève de sa responsabilité, après consultation du conseil des maîtres (voir annexes). Les répartitions sont effectuées selon des critères pédagogiques : équilibre filles/garçons, degré d'autonomie des élèves, maîtrise des compétences, répartition des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), des dispositifs d'accompagnement (PPRE, PAI), des élèves allophones ou inscrits dans le dispositif FLSCO, répartition des nouveaux inscrits, prise en compte des fratries, etc.

Ainsi, d'une année sur l'autre, la constitution des classes relève pleinement de la responsabilité pédagogique des équipes enseignantes qui organisent des propositions de répartitions en conseil des maîtres et conseils de cycle ;

En cours d'année, un changement de classe ne peut être envisagé que dans des situations exceptionnelles le justifiant. Dans ce cas, une demande écrite, argumentée et motivée, doit être adressée par la famille. La décision appartient à la direction, qui peut, le cas échéant, consulter l'enseignant de la classe ainsi que la psychologue scolaire. Ces cas exceptionnels n'arrivent quasiment jamais et sont extrêmement rares, et dans des cas extrêmes.

Il est rappelé qu'avant toute démarche de cette nature, un dialogue entre la famille et l'enseignant de la classe est indispensable.

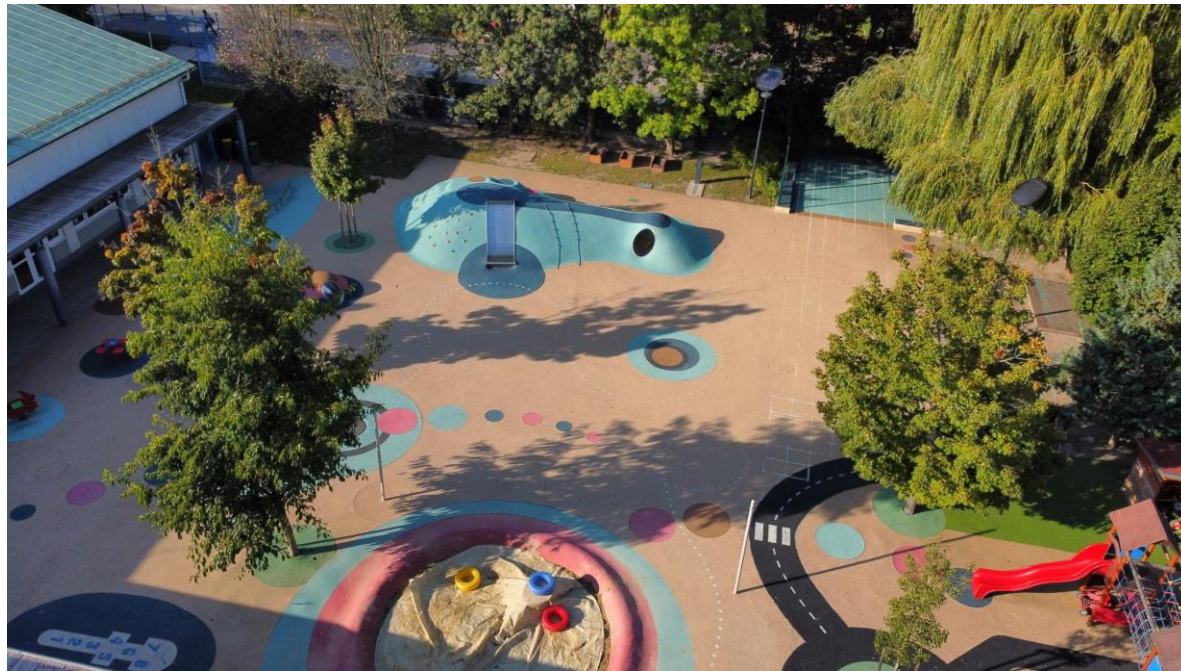
Le Conseil d'école s'achève à 16h14.

Le directeur, R.BEURTIN



Conseil d'école 2

3 février 2026



Ordre du jour

1. Modification du règlement intérieur

2. Périscolaire 25-26

3. Calendriers prévisionnels 26-27

4. Pédagogie :

Résultats des évaluations nationales France/ZECO/LFGEB

Information relative aux livrets périodiques scolaires

Enseignement du hongrois en maternelle et élémentaire

5. Questions des parents élus

1. Modification du règlement intérieur

Proposition des parents élus :

4.7.2. Les punitions sont graduées : avertissement, réprimandes, copie ou relecture d'une partie du règlement, atelier de réflexion, privation partielle de récréation, isolement de récréation ou isolement de la classe, rédaction d'excuses, réparations...

Remplacé par :

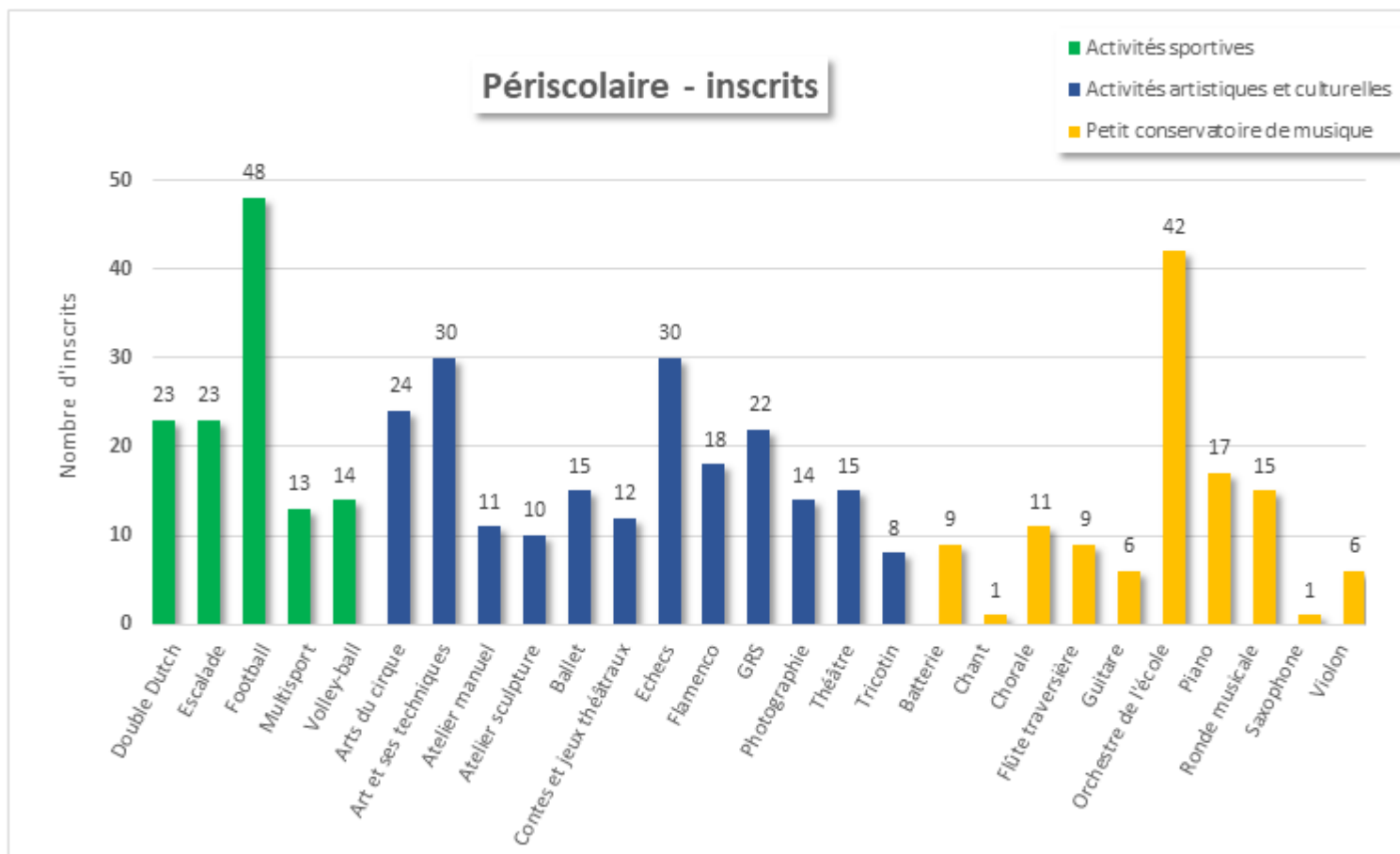
*4.7.2 Les punitions sont graduées et choisies parmi les suivantes : réprimande, avertissement, rédaction d'excuses, privation partielle de récréation, copie ou relecture d'une partie du règlement, atelier de réflexion ou mesure de responsabilisation, isolement de la récréation ou de la classe, exclusion temporaire ou définitive selon les circonstances.
Elles peuvent être assorties d'une réparation. Les punitions sont choisies en fonction de la gravité du comportement inapproprié et de son caractère récidivant.*

2. Primaire – Péri-scolaire

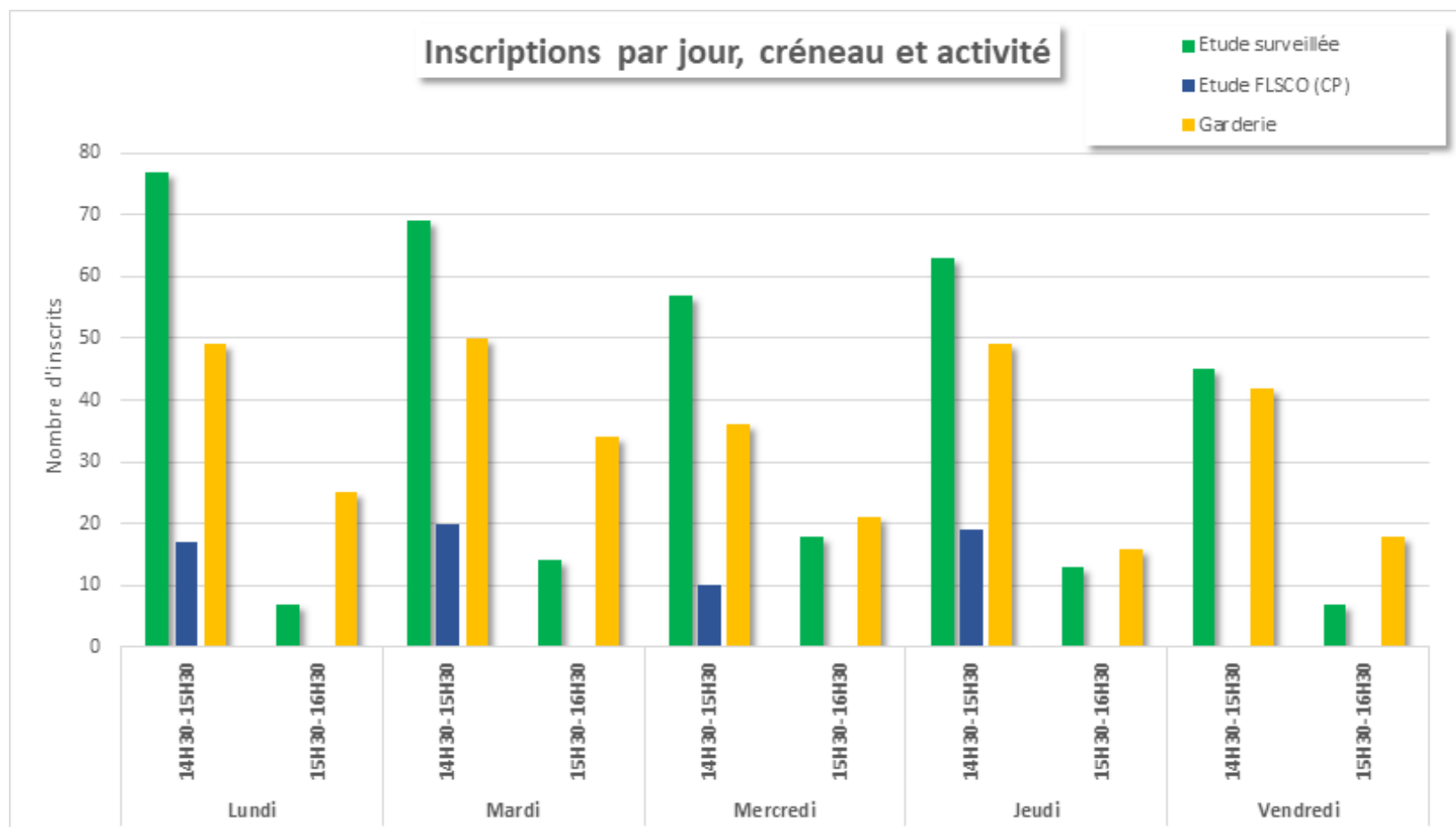
Activité	Nombre de créneaux proposés aux familles	Total
Accompagnement FLSCO	7	72 créneaux extra-scolaires : 7 créneaux d'études Flsco 30 créneaux d'études 35 créneaux d'activités
Etudes surveillées	30	
Contes et jeux théâtraux	1	
Arts et leurs techniques	3	
Arts du cirque	2	
Sculpture	1	
Ballet	1	
Echecs	3	
Flamenco	3	
Double Dutch	2	
Football	5	
GRS	2	
Tricotin	1	
Multipsorts	1	
Handball	1	
Escalade	1	
Théâtre	1	
Photographie	2	
Volley-ball	1	
Atelier manuel	2	
Aéronef en origami	1	
Atelier développement durable	1	
PCM <i>Violon, batterie, piano, guitare, flûte traversière, saxophone, chant...</i>	98	
Activités variées (maternelle)	5 (1 par jour) - 5 groupes soit 25 créneaux	
Garderie (élémentaire et maternelle)	10h de garderie (2 créneaux chaque jour)	



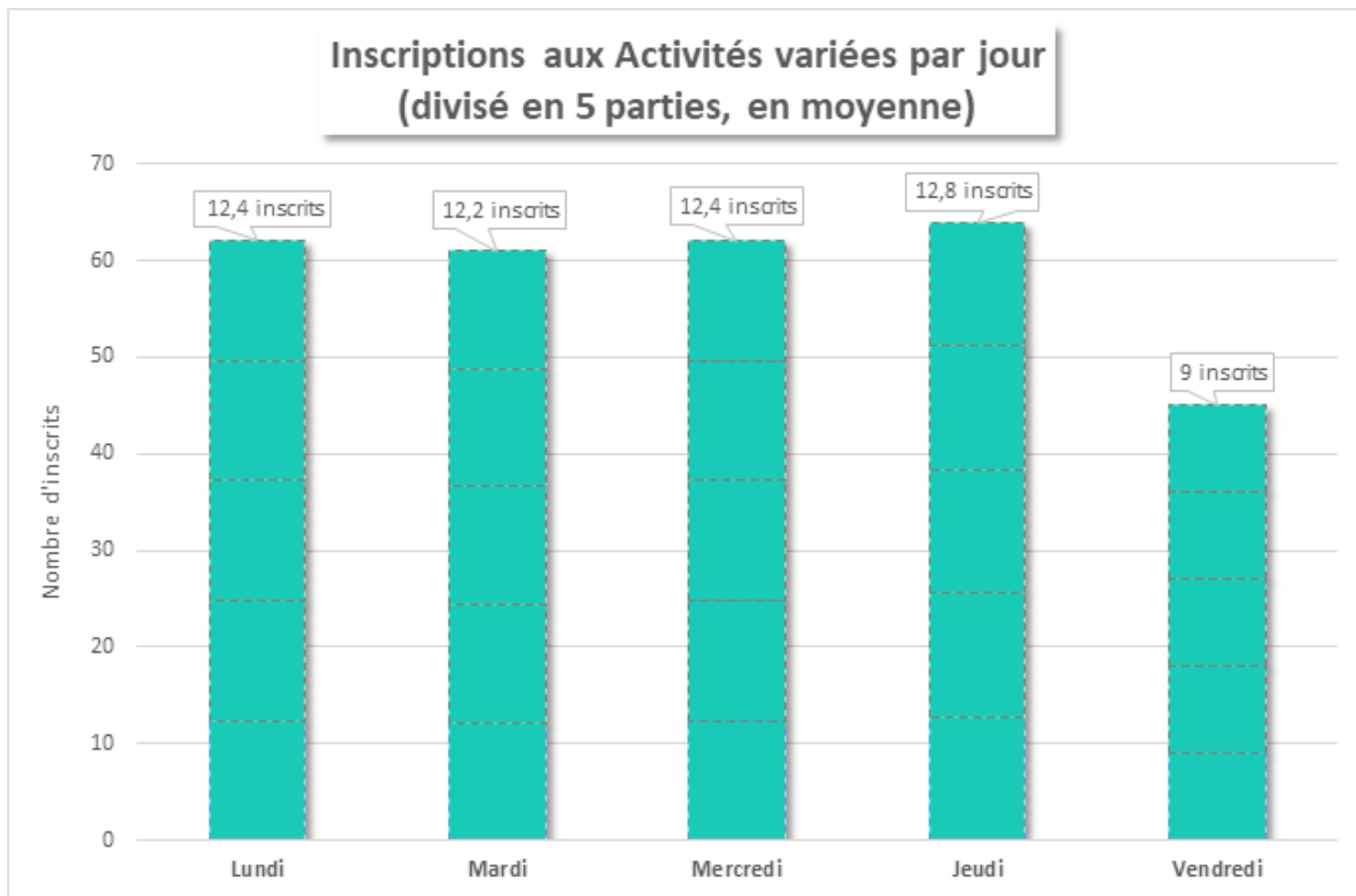
Primaire – Péri-scolaire



Primaire – Péri-scolaire

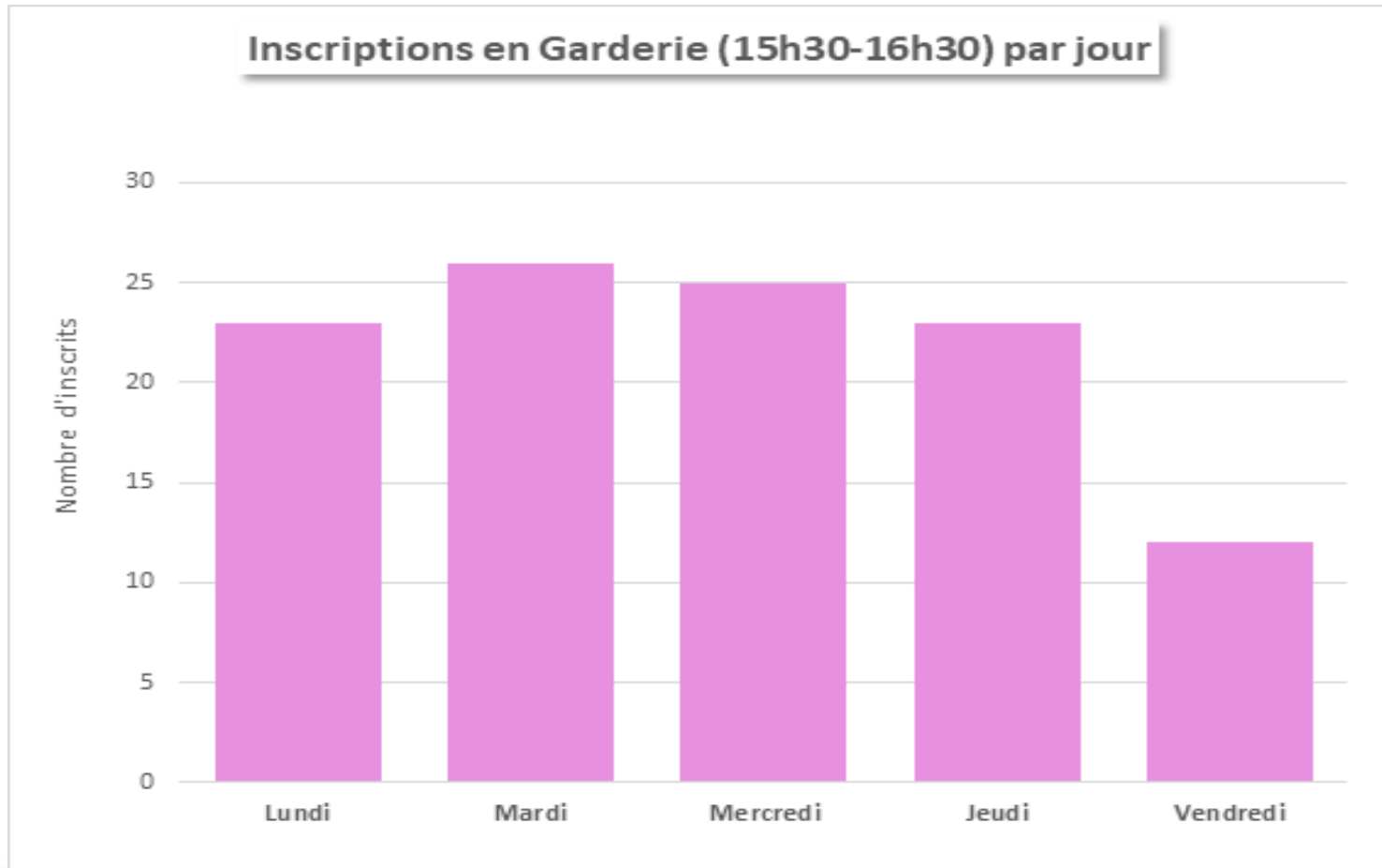


Primaire – Péri-scolaire



Primaire – Péri-scolaire

PÉRISCOLAIRE MATERNELLE - INSCRITS



3. Calendriers prévisionnels 2026-2027

Note de service IEN – 17/11/25

Textes de références :

Article L521-1 du Code de l'Éducation

Article R451-10 du Code de l'Éducation

Décret 2013-77 du 24 janvier 2013, article D521-13

Circulaire 94-131 du 29/03/1994 (établissements scolaires à l'étranger) – BO n°14 du 07/04/1994

Circulaire n°0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

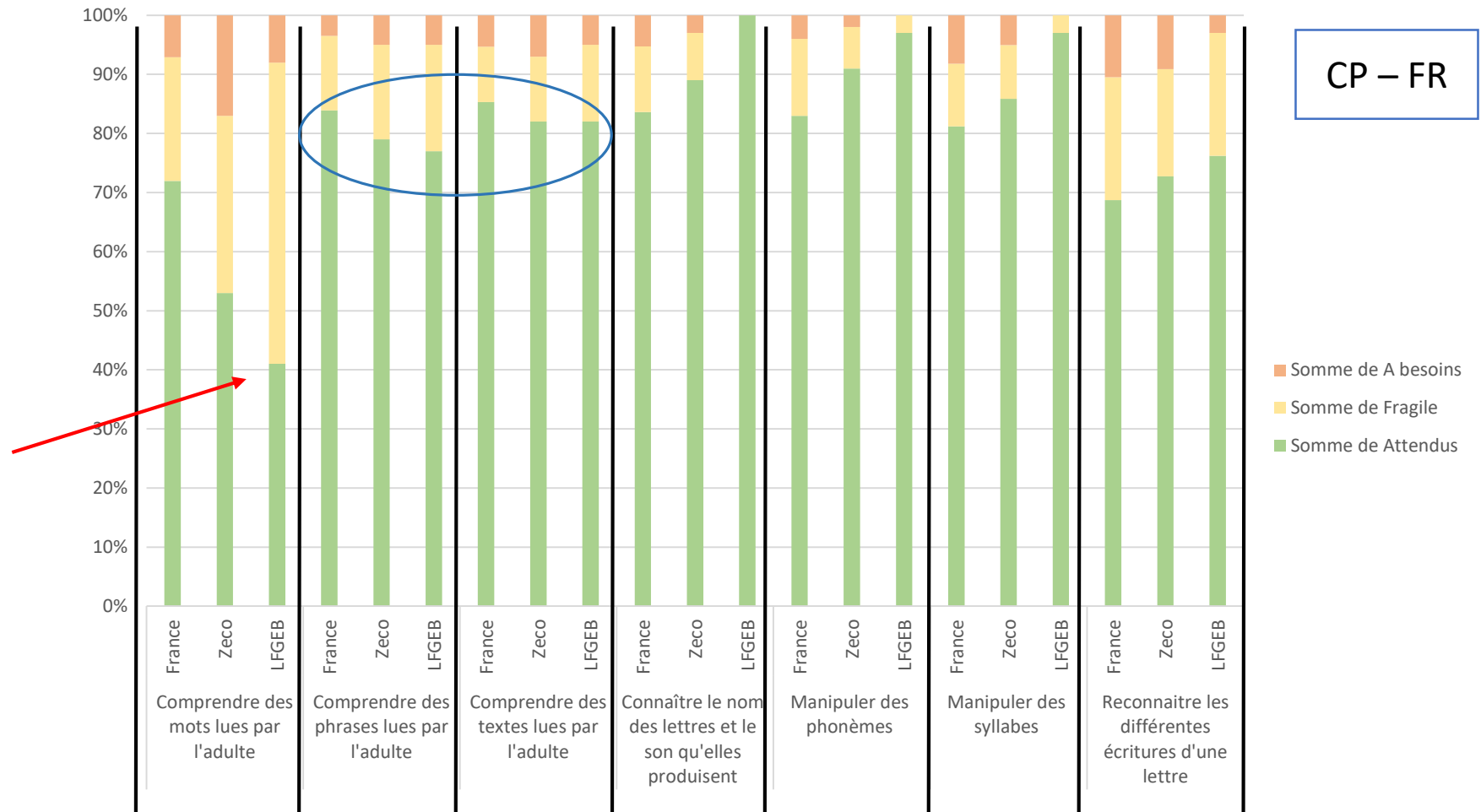
Courriel formel AEFE langues PARLE n°2018-1147684

La Circulaire n°0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE indique que « le conseil d'école est consulté pour avis » sur le calendrier scolaire.

➡ *Le conseil d'établissement du 5 février « adopte ».*

➡ *Etudes Des 3 propositions d calendriers pour avis du Conseil d'école à transmettre au Conseil d'établissement.*

4. Pédagogie – Evaluations nationales



4. Pédagogie – Evaluations nationales

Focus : CP / Compétence la moins réussie
«comprendre des mots lus par l'adulte »

CP – FR

Quel travail de l'équipe enseignante ?

- Identifier les élèves « à besoins » (rouge) et « fragiles » (jaune) / identifier la langue première des élèves concernés
- Identifier les échecs / difficultés

Actions :

- Travailler en amont (maternelle) en fonction des motifs d'échecs observés (phonologie? Nuances fines ? Eléments culturels ?)
- En aval : constituer des groupes et sous groupes en fonction des 3 causes identifiées et agir (PPRE, APC, différenciation en classe)
- Faire des liens avec l'équipe FlSCO le cas échéant

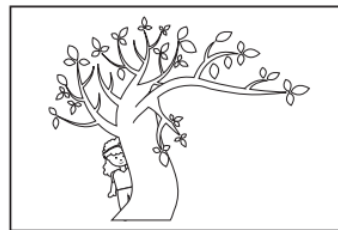
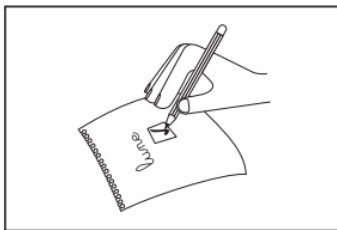
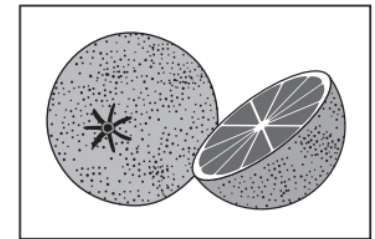
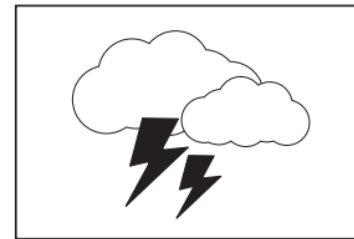
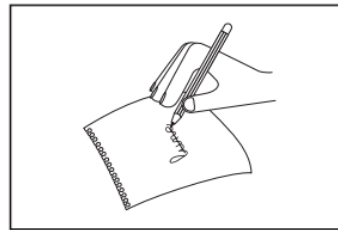
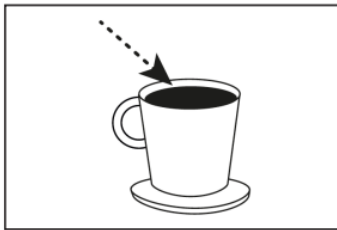
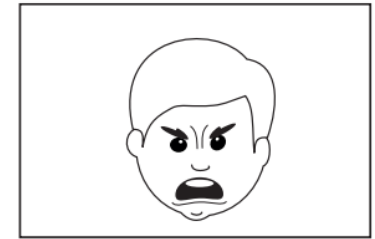
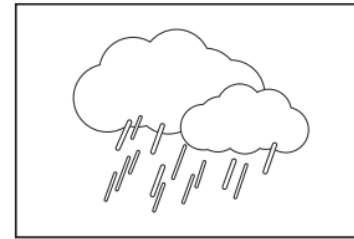
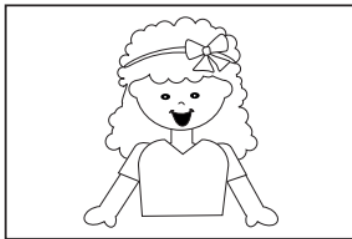
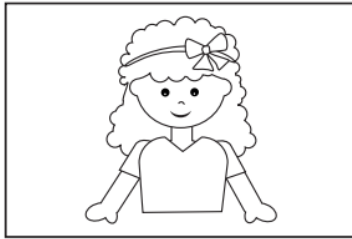
Analyser finement les objectifs multiples de l'exercice (se référer aux notices techniques) :

Ici :

- 1) Problèmes de gradation / nuances
- 2) Problème phonologique (sons proches)
- 3) Problèmes de sens (culturel, autres..)

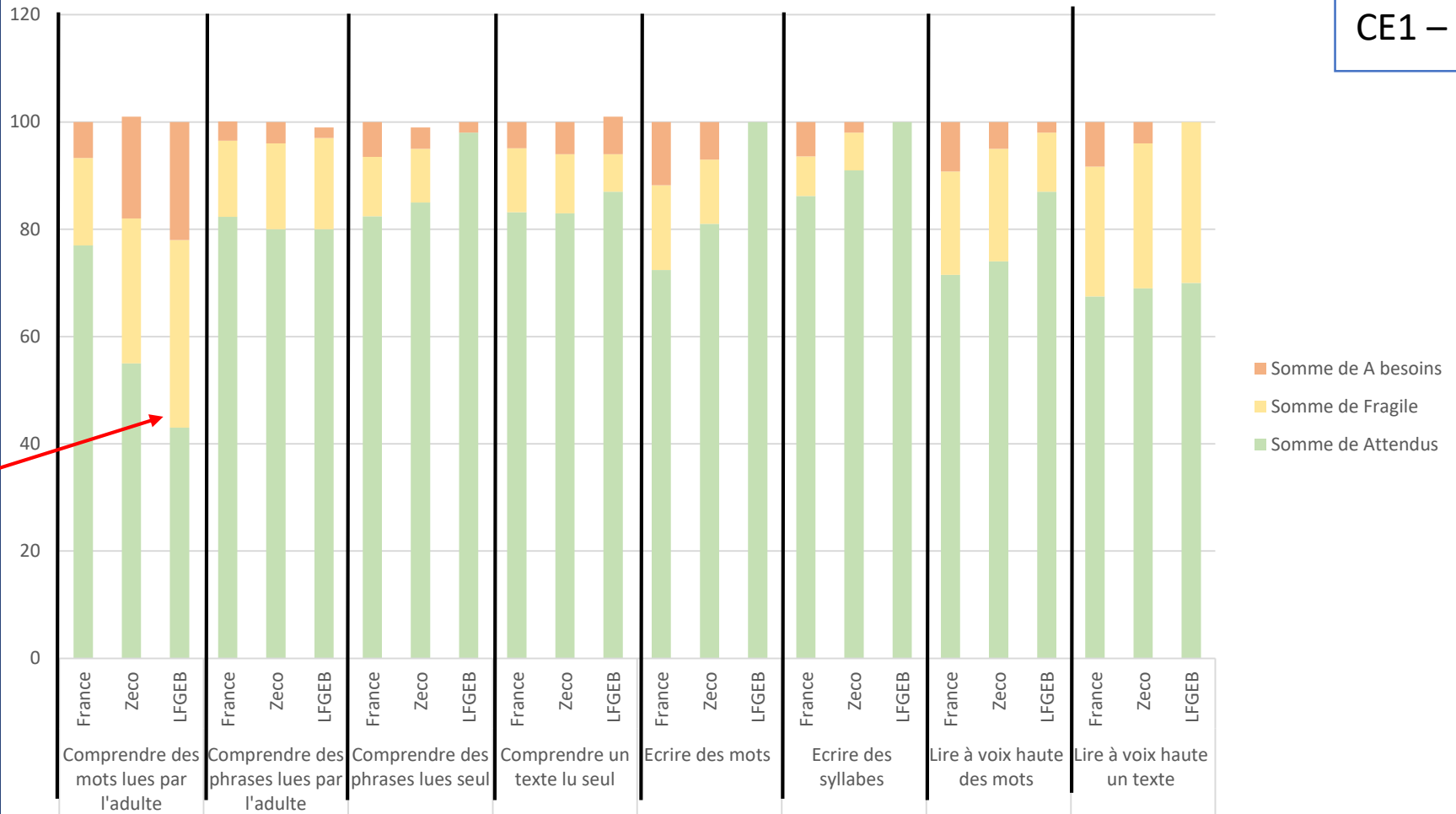
Et connaître d'où viennent les échecs observés

4. Pédagogie – Evaluations nationales



4. Pédagogie – Evaluations nationales

CE1 – FR

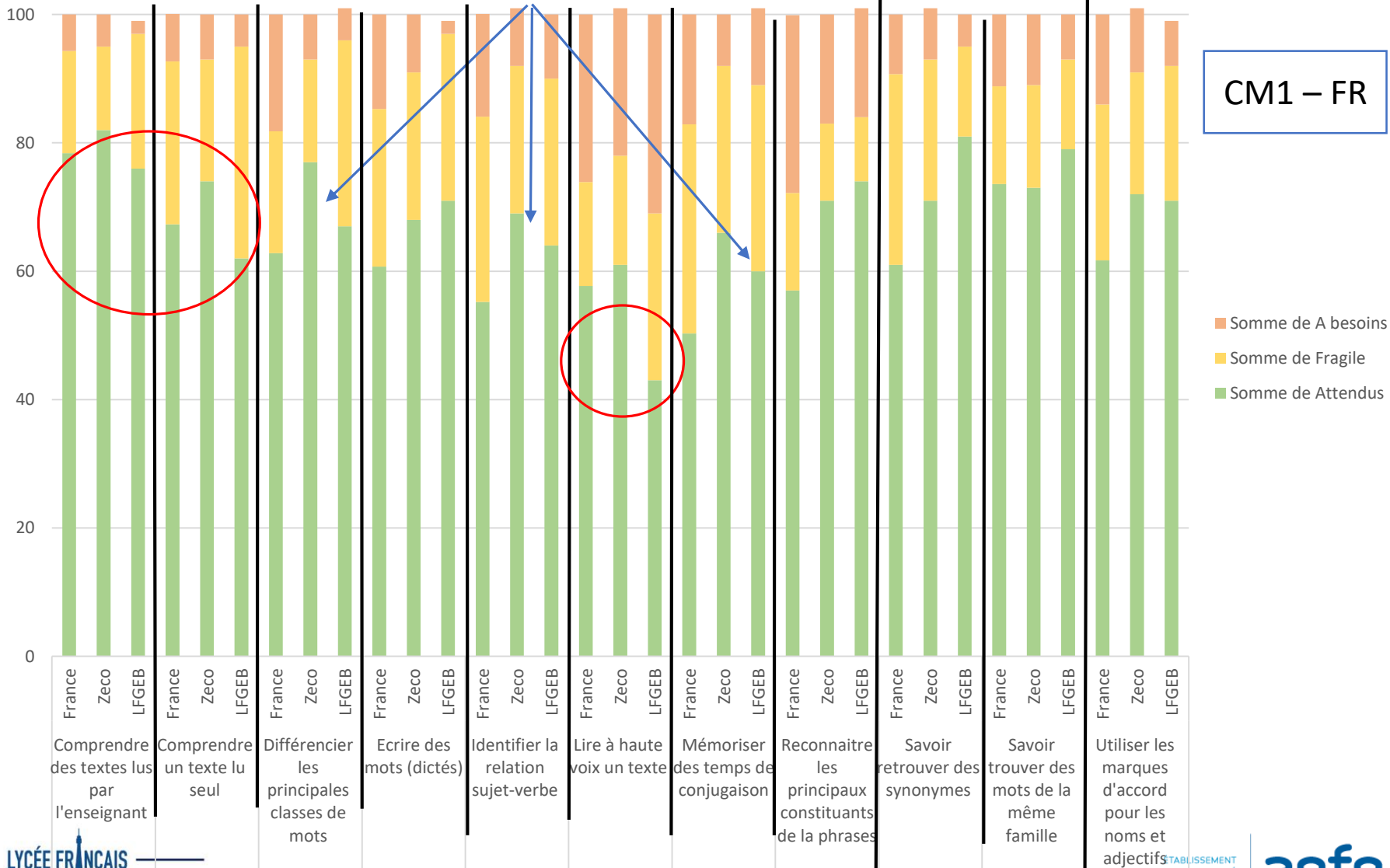


4. Pédagogie – Evaluations nationales

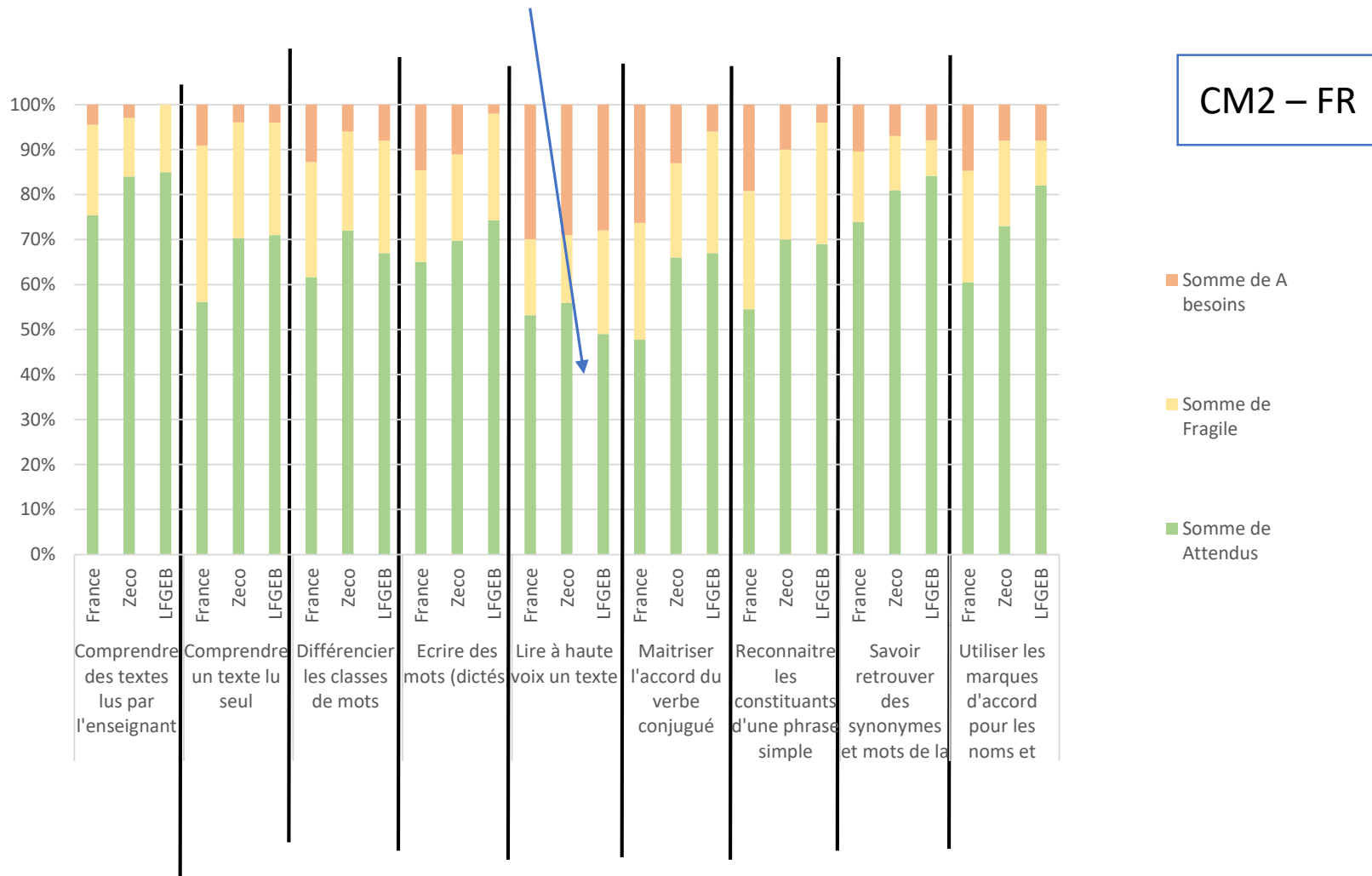
CE2 – FR



4. Pédagogie – Evaluations nationales

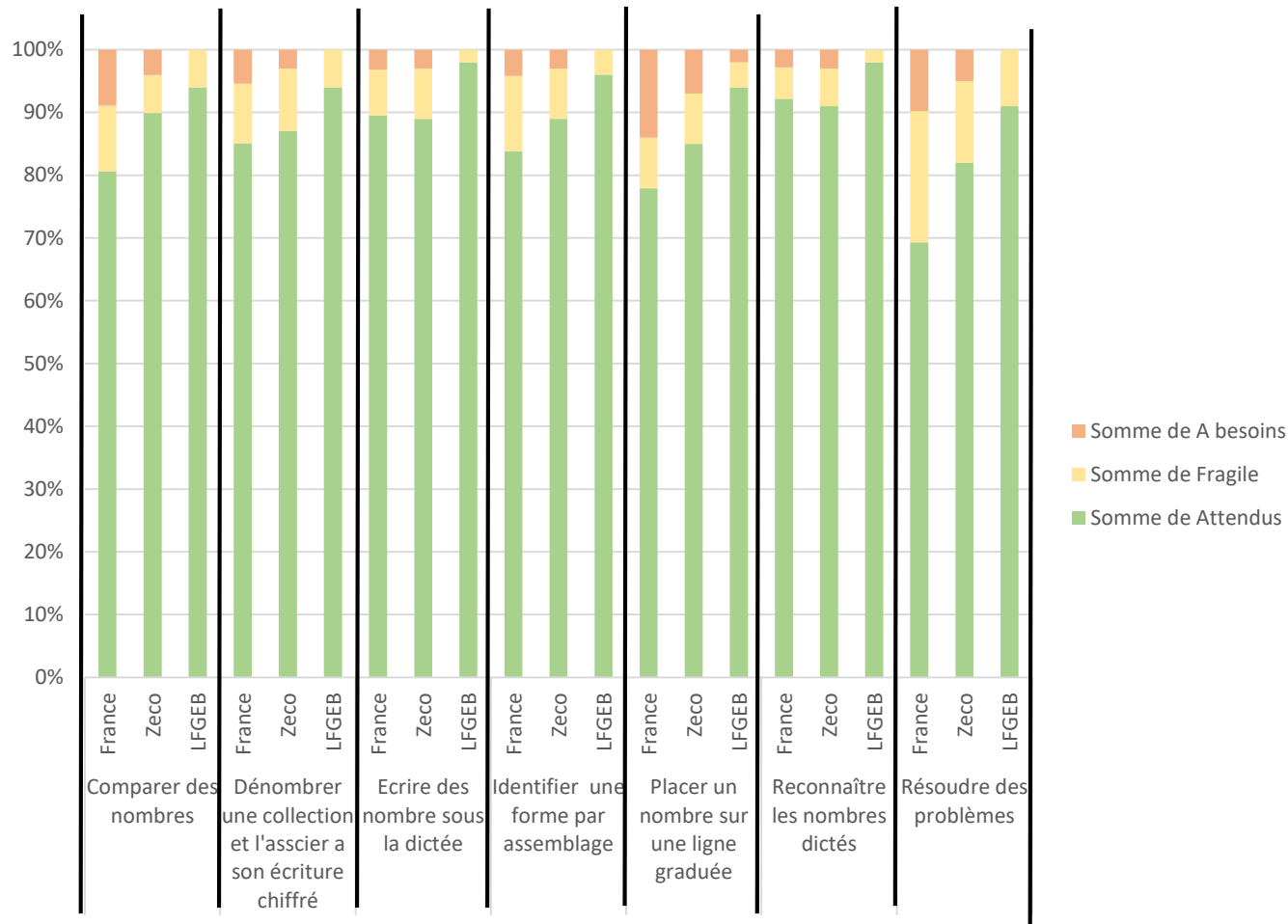


4. Pédagogie – Evaluations nationales



4. Pédagogie – Evaluations nationales

CP –
MTHS



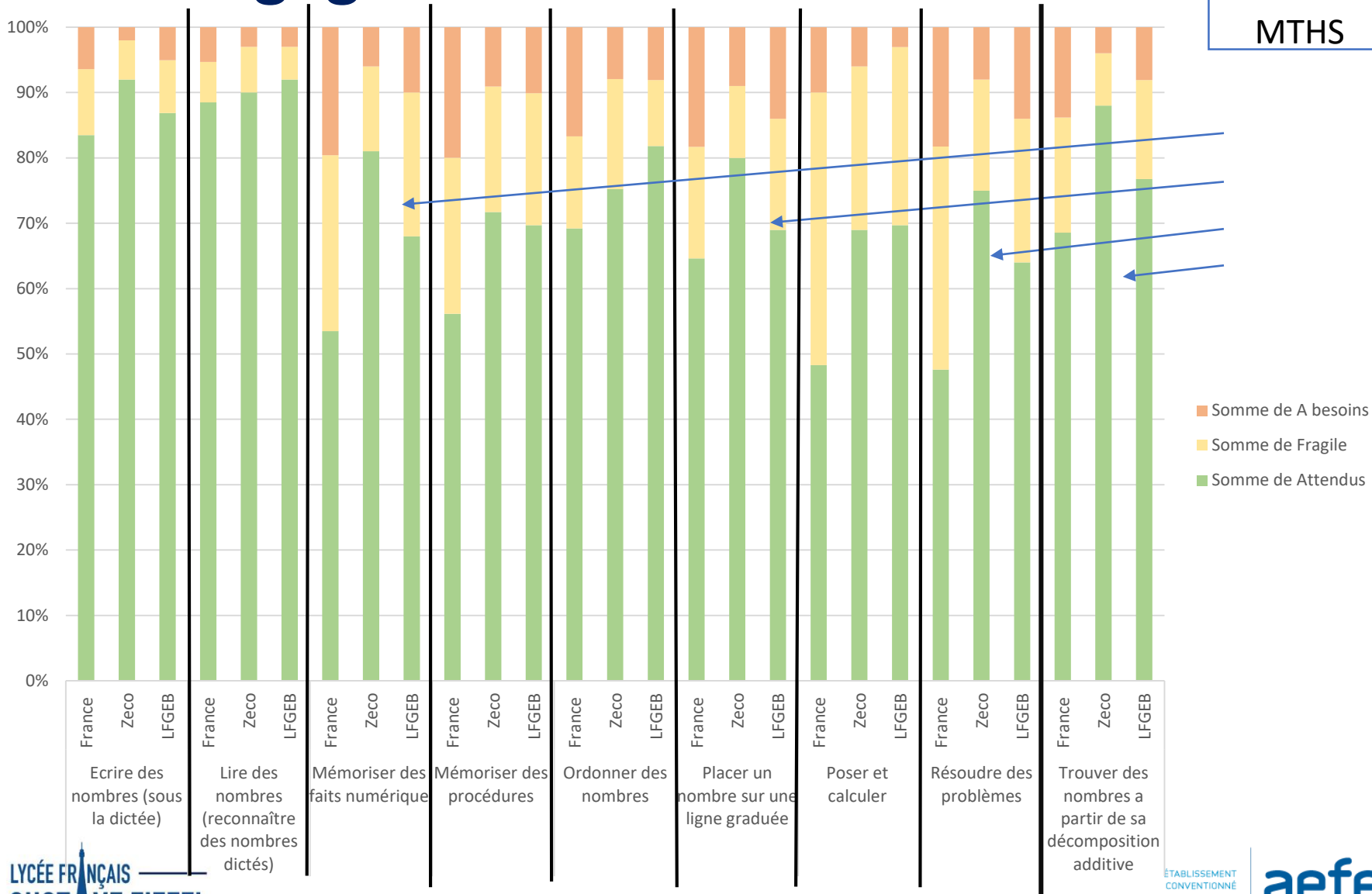
4. Pédagogie – Evaluations nationales

CE1 –
MTHS



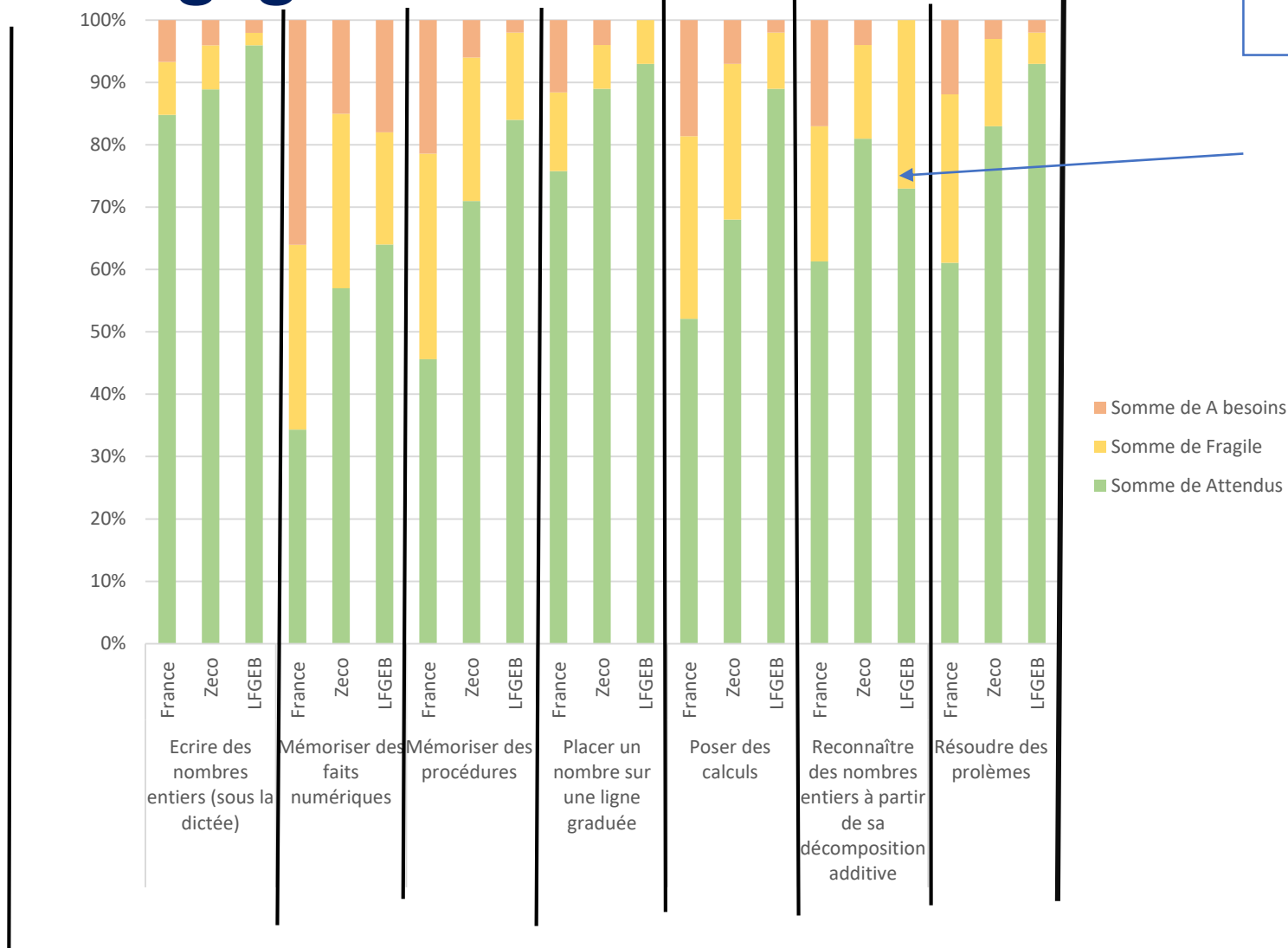
4. Pédagogie – Evaluations nationales

CE2 –
MTHS



4. Pédagogie – Evaluations nationales

CM1 –
MTHS



4. Pédagogie – Evaluations nationales

Focus : CM1 / Compétence la moins réussie
« mémoriser des faits numériques »

CM1 – MTHS

Quel travail de l'équipe enseignante ?

- Identifier les élèves « à besoins » (rouge) et « fragiles » (jaune)
- Identifier les échecs / difficultés :

Analyser finement les objectifs multiples de l'exercice (se référer aux notices techniques) :

Ici :

- 1) Difficultés liées au temps
- 2) Difficultés liées à l'écrit (compétences de mémoire et d'oral, d'habitude)
- 3) Difficultés liées aux opérations « à trous » ou non

Et connaître d'où viennent les échecs observés

Actions :

- Travailler en amont (CE1, CE2) en fonction des motifs d'échecs observés (tables? opérations à trous ? Temps/techniques?)
- En aval : constituer des groupes et sous groupes en fonction des 3 causes identifiées et agir (PPRE, APC, différenciation en classe)

4. Pédagogie – Evaluations nationales

Exercice 6

Complète le plus grand nombre de calculs sans les poser en 1 minute.

$1 \times 6 = \dots\dots\dots$	$8 \times 3 = \dots\dots\dots$
$3 \times 3 = \dots\dots\dots$	$4 \times 7 = \dots\dots\dots$
$4 \times 4 = \dots\dots\dots$	$6 \times \dots\dots\dots = 42$
$5 \times \dots\dots\dots = 20$	$8 \times 5 = \dots\dots\dots$
$3 \times 5 = \dots\dots\dots$	$4 \times 8 = \dots\dots\dots$
$3 \times 4 = \dots\dots\dots$	$3 \times 9 = \dots\dots\dots$
$9 \times 2 = \dots\dots\dots$	$\dots\dots\dots \times 7 = 49$
$3 \times \dots\dots\dots = 18$	$4 \times 6 = \dots\dots\dots$
$6 \times 5 = \dots\dots\dots$	$8 \times 6 = \dots\dots\dots$
$5 \times 10 = \dots\dots\dots$	$10 \times 9 = \dots\dots\dots$
$3 \times 8 = \dots\dots\dots$	$4 \times 9 = \dots\dots\dots$
$7 \times \dots\dots\dots = 21$	$\dots\dots\dots \times 9 = 72$
$9 \times 5 = \dots\dots\dots$	

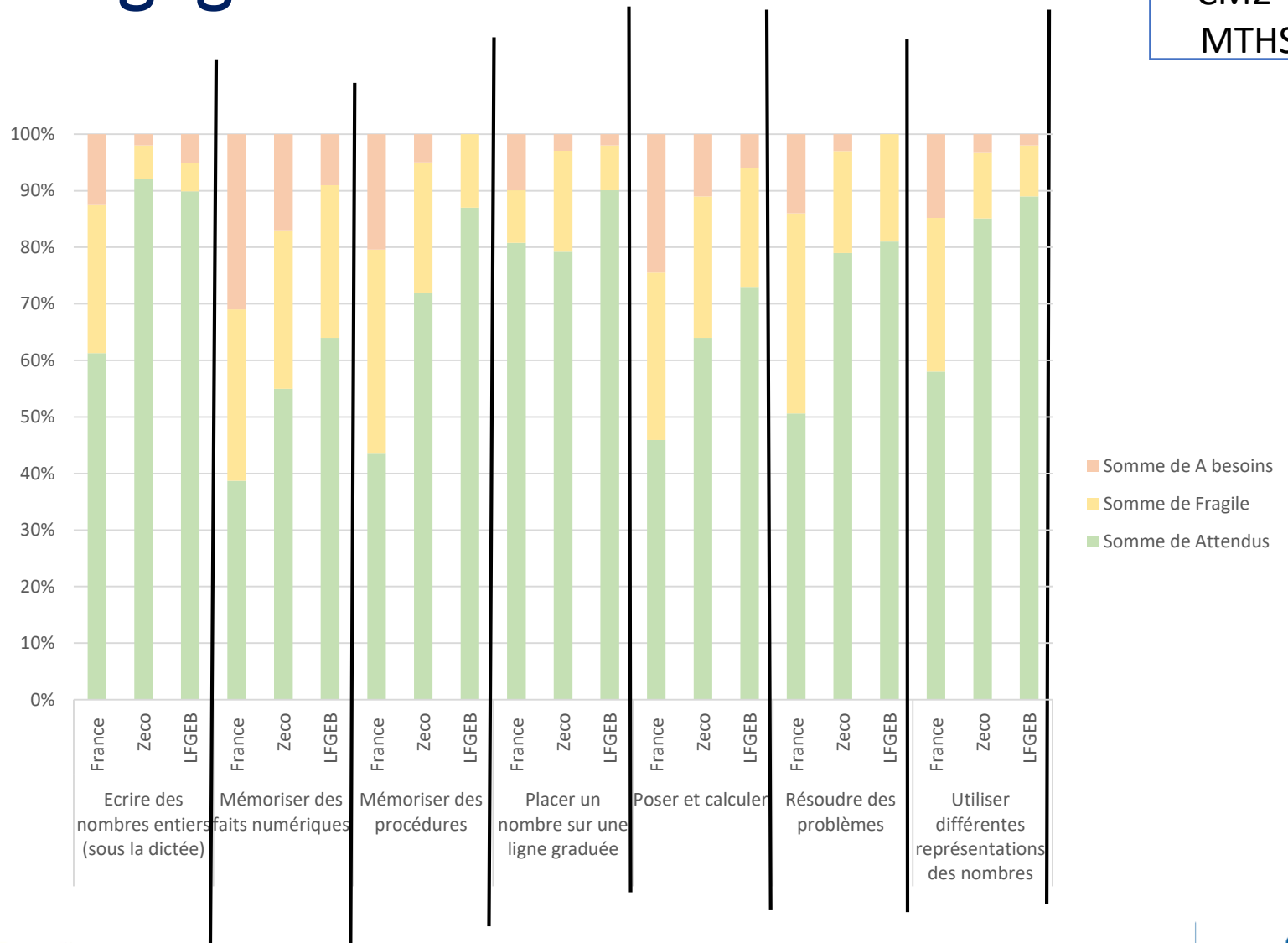
12 à 25 items
réussis =
Atteint

Nuancer les élèves en
réussite (au seuil) : 12
ou 13 items réussis :

- lesquels ?
- Y a-t-il aussi des échecs ou seulement un nombre suffisants de réussis ?

4. Pédagogie – Evaluations nationales

CM2 –
MTHS



4. Pédagogie – Information relative aux livrets scolaires périodiques

Les livrets scolaires ont été publiés sur la plateforme Eduka pour les élémentaires le 2/2/26 et envoyés par courriel ; et envoyé le même jour pour les maternelles (logiciel « je valide »)

Ils sont conformes au Livret Scolaire Unique de l'Education Nationale

Le second semestre sera publié le 22/6/26

Sur la plateforme Eduka, les familles ont un module « Vie de classe » dans lequel ils peuvent retrouver les Livrets en format PDF. Pour les enseignants publiant des évaluations, celles-ci sont accessibles au fur et à mesure de leur publication sur le module vie de classe.

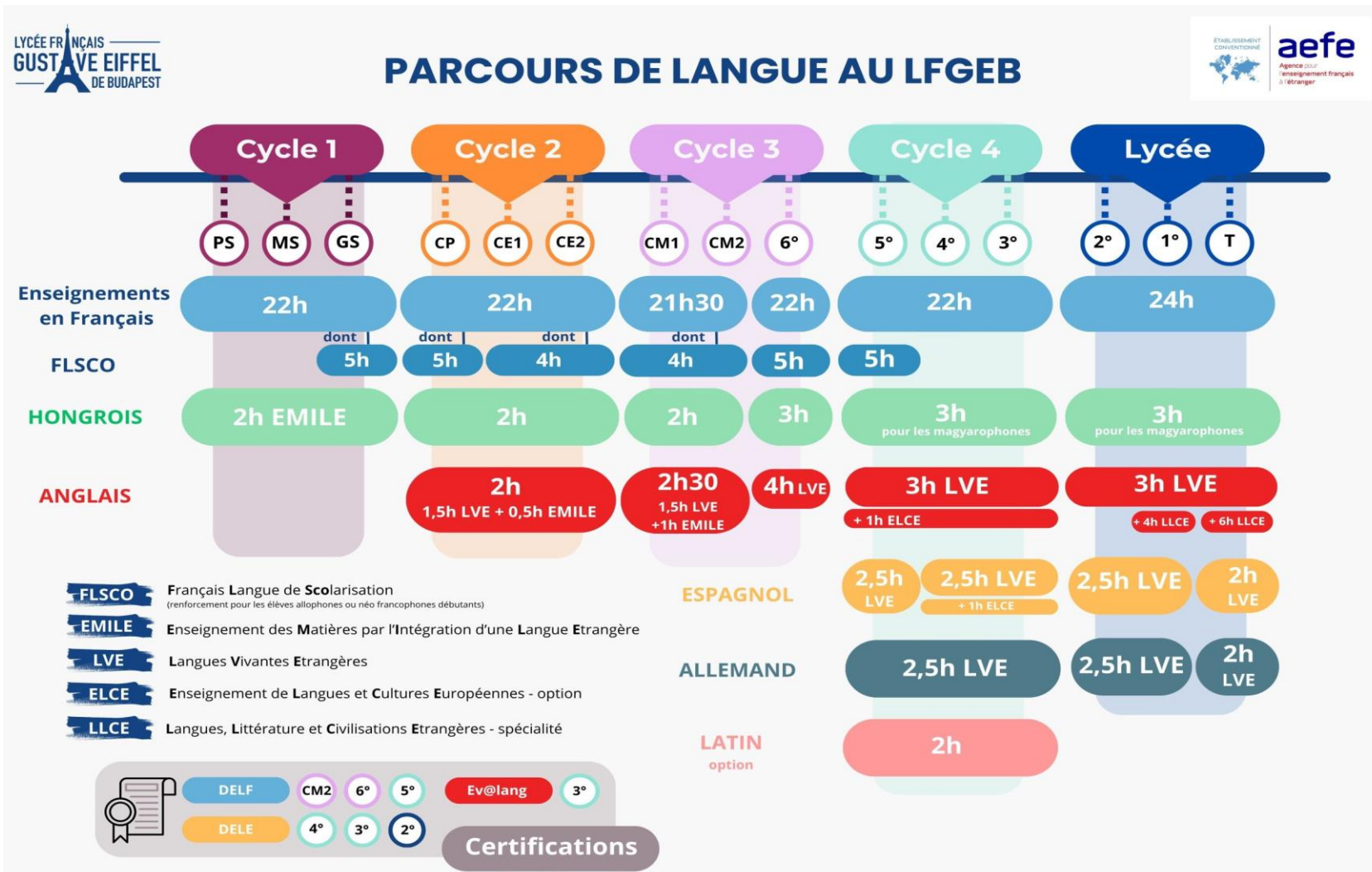
Les Livrets sont une « photographie » à un instant de l'année scolaire, ils positionnent les acquis des élèves au regard des objectifs de compétences par domaine et sous-domaines sur 4 positionnements :

Non-atteints, Partiellement atteints, Atteints, et dépassés.

Ils renseignent également les modalités d'accompagnement pédagogique dont bénéficie un élève : PAP, PAI, PPRE, PPS, Flsco, Pôle aide et remédiation. Et ils renseignent les parcours éducatifs (santé, citoyen, artistique et culturel) de la classe. La liste des éléments du programme renseignée en face de chaque sous-domaine n'est pas nécessairement exhaustive.

En maternelle, il s'agit d'un suivi des apprentissages, renseignant au fur et à mesure les compétences maîtrisées par l'élève. (En fin de GS, un synthèse des acquis est transmise) ; cela correspond là-aussi aux modèles et injonctions institutionnelles françaises.

4. Pédagogie – Enseignement de la langue du pays hôte en maternelle et en élémentaire



4. Pédagogie — Enseignement de la langue du pays hôte en maternelle et en élémentaire

Voir PPT Hongrois

4. Pédagogie — Enseignement de la langue du pays hôte en maternelle et en élémentaire

Co-intervention en Hongrois – Maternelle



5. Questions des parents élus

Quelle est la politique de l'établissement sur les demandes de changement de classe et/ou de professeurs par les familles ?

Article R.411-11 du Code de l'éducation (décret 2023-777)

« Le directeur d'école, après avis du conseil des maîtres, répartit les élèves dans les classes et les groupes »

La décision s'appuie donc sur des éléments pédagogiques exprimés collectivement en conseil des maîtres par les professionnels, elle est arrêtée par le directeur.

Les familles sont en droit de faire toute demande.

Toujours en référence à l'article R.411-11, le directeur étudie la demande et arrête sa décision.

*Celle-ci ne peut-être **étudiée** qu'en lien avec des éléments documentés ou médicaux et avec la consultation des personnels légitimes sur les éléments apportés par la famille (enseignants, psychologue scolaire...)*

Merci pour votre attention.